Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 18 (1867)

Heft: 2

Artikel: Soleure : le département de l'intérieur, [...]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784263

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les règles que l'auteur donne pour le levé des limites et des détails sont très-utiles. Il cherche avec raison à faire déterminer au moyen de coordonnées un nombre de points aussi grand que possible, de manière que l'arpentage puisse conserver une valeur constante jusque dans les détails. On devra éviter toute incertitude dans la fixation des localités. Dans ce but il faudra relier les polygones à des points trigonométriques toutes les fois qu'il sera possible. On devra restreindre l'emploi de l'équerre d'arpenteur et particulièrement éviter de longues perpendiculaires. Enfin il sera toujours bon de mettre du soin aux croquis, le temps que l'on y consacre est largement regagné lorsque l'on expédie le plan définitif. Ces procédés sont recommandés pour tous les cas où il s'agit de fixer exactement les points et les lignes. En revanche, l'ouvrage montre les avantages qu'il y a à choisir les méthodes et les instruments suivant le degré de précision que l'on veut obtenir et le but qu'on se propose. Il est inutile de déterminer la position au moyen de procédés très-exacts lorsque les objets à représenter ne sont pas fixés d'une manière définitive, comme c'est le cas de certaines limites, des routes, etc. On pourra par exemple dessiner à vue d'œil tel ou tel massif de rochers, il peut aussi se présenter certains cas où il sera bon de recourir à ia planchette.

Cette courte revue montre que l'auteur a su tenir compte avec pleine connaissance de cause des besoins de la pratique. Bien que çà et là on puisse désirer quelques développements plus complets, on n'en peut pas moins dire que toutes les parties de l'ouvrage sont appropriées à leur but; il remplit réellement une lacune en contribuant à régulariser conformément à nos besoins l'emploi du thédolite qui prend toujours plus d'extension en Suisse.

CHARLES PESTALOZZI.

SOLEURE. Le département de l'intérieur, après avoir réuni à Olten tous les forestiers de district et discuté avec eux sur l'état actuel de nos forêts et l'économie forestière en général, a organisé dans les différents arrondissements des conférences, auxquelles sont invités à prendre part les forestiers, les gardes-forestiers, les commissions forestières, les présidents et conseils de communes ainsi que les particuliers qui s'intéressent à l'économie forestière. Le but de ces conférences est de présenter sous son vrai jour la situation actuelle de nos forêts, de signaler aux communes les abus existants et les conséquences fatales qui en découleront pour elles, en général de faire voir aux autorités communales au moyen de données statistiques recueillies à cet

effet ce que produisent leurs forêts et ce qu'elles sont susceptibles de produire; on espère ainsi leur inspirer le désir de concourir de tout leur pouvoir aux réformes à entreprendre dans ce domaine. On discutera en particulier l'établissement de pépinières, l'exécution des cultures, les méthodes de coupes, le rôle assigné aux gardes-forestiers, etc. On ne peut parcourir nos vallées sans être tristement frappé par les dévastations résultant d'un aménagement irrationnel ou de coupes mal exécutées. Oui, nous sommes forcés de l'avouer, nos forêts ont été depuis nombre d'années bien négligées, soit par les autorités chargées de la surveillance, soit par les ayant-droit, c'est pourquoi il est urgent que les autorités prennent des mesures énergiques dans cette branche si importante de l'administration. Il serait cependant injuste de conclure de ces lignes que l'économie forestière du canton de Soleure soit restée complètement en arrière. Il n'en est rien. Il y a déjà bien des années qu'on a reconnu les abus et qu'on cherche à y remédier; il a été apporté des restrictions dans les prestations de bois à bâtir et des bois de chauffage: les abattages ont été faits avec plus de soin, on a établi des chemins forestiers, et quelques communes possèdent des pépinières bien soignées qui prouvent que la bonne volonté ne fait pas défaut. Mais tout cela ne suffit pas; ce qu'il faut, c'est que toutes les communes travaillent avec zèle à l'amélioration de leur économie forestière et emploient tous les moyens à leur disposition pour faire fructifier le capital énorme représenté par les forêts; c'est là le but des conférences forestières récemment organisées, et le vœu de votre correspondant est que ce but soit pleinement atteint.

(Extrait du Journal d'agriculture.)

On est prié d'adresser à M. El. LANDOLT, professeur à Zurich, les envois qui concernent la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à M. E. SCHULER, à Bienne.